

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

COVID-19 : prolongation des mesures de prise en charge des patients

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prolongeant les mesures de gestion des hospitalisations des patients atteints du Covid.

Dans le cadre de la crise du COVID-19, la loi du 4 novembre 2020 a été votée, pour prévoir la possibilité de prendre des mesures d'urgence pour la gestion de la prise en charge des patients COVID-19 au sein des hôpitaux. Elle établit des règles en matière de répartition et de transport des patients en fonction de la capacité d'admission et une base juridique pour le Comité Hospital & Transport Surge Capacity (HTSC).

Compte tenu de la pression potentielle sur les hôpitaux et sur le personnel soignant, cette réglementation reste nécessaire afin de garantir la continuité des soins et de continuer à soutenir le personnel soignant. Les mesures sont dès lors prolongées de six mois, jusqu'au 1er janvier 2024.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be